

Grenoble, le 06 mars 2018

MINISTERE PUBLIC

PVE – MV

- N° /

Maître Yohan DEHAN
AVOCAT A LA COUR
174 , rue de Courcelles
75017 PARIS

Maître,

Vous m'avez adressé une correspondance en date du 02 mars 2018, relative à des verbalisations relevées par la Police Nationale le 04 octobre 2017 à 18h45 sur la commune d'Echirolles, à l'encontre de Monsieur aux motifs d'une conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué et attaché et de l'inobservation de l'arrêt imposé à un feu rouge.

Après examen complet du dossier, l'infraction relative à l'inobservation de l'arrêt imposé à un feu rouge a fait l'objet d'un classement sans suite ; celle relevant du défaut de port de casque homologué, d'un rappel à la loi.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

L'Officier du Ministère Public

